

Rapport public Parcoursup session 2023

Ecole nationale supérieure de paysage Versailles - Paysage - Première année commune, Arts, Paysage, Architecture

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
Ecole nationale supérieure de paysage Versailles - Paysage - Première année commune, Arts, Paysage, Architecture	Jury par défaut	Tous les candidats	25	400	30	30	17

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus locaux

- Avoir un intérêt pour les questions de lieux, d'espace, d'organisations spatiale, culturelle, sociale, géographique, environnementale, etc.
- Avoir un goût pour la conception de projets, ainsi que pour les pratiques expérimentales, de manière individuelle ou collective.
- Avoir un intérêt pour les enjeux transdisciplinaires des trois champs de la formation : Arts, Paysage, Architecture.
- Avoir une ouverture d'esprit, une curiosité intellectuelle et des capacités d'imagination.
- Disposer d'aptitudes en matière d'expression écrite et orale permettant de construire une argumentation et de réaliser une présentation.
- Disposer de capacités à travailler en équipe, à collaborer avec les autres, à partager les informations, à privilégier une dynamique collective.
- Avoir des appétences pour l'expression graphique et faire preuve de sensibilité aux arts en général.
- Disposer de compétences en anglais ou dans une autre langue étrangère, afin d'obtenir une certification de niveau B2 avant d'être diplômé.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un des diplômes suivants, sont autorisés à s'inscrire.

Population	Année max d'obtention	Séries	Spécialité
Baccalauréat obtenu	Toutes années	E	Toutes autorisées
		ES	Toutes autorisées
		Générale	Toutes autorisées
		L	Toutes autorisées
		S	Toutes autorisées
		ST2S	Toutes autorisées
		STAV	Toutes autorisées
		STD2A	Toutes autorisées
		STHR	Toutes autorisées
		STI2D	Toutes autorisées
		STL	Toutes autorisées
		STMG	Toutes autorisées
		TMD	Toutes autorisées

Diplôme étranger équivalent au bac obtenu	Toutes années	ECO	Toutes autorisées
		GEN	Toutes autorisées
		I	Toutes autorisées
		LIT	Toutes autorisées
		SCI	Toutes autorisées
		TEC	Toutes autorisées
Diplôme étranger équivalent au bac en préparation	Toutes années	ECO	Toutes autorisées
		GEN	Toutes autorisées
		I	Toutes autorisées
		LIT	Toutes autorisées
		SCI	Toutes autorisées
		TEC	Toutes autorisées
Baccalauréat en préparation	Toutes années	E	Toutes autorisées
		Générale	Toutes autorisées
		S2TMD	Toutes autorisées
		ST2S	Toutes autorisées

		STAV	Toutes autorisées
		STD2A	Toutes autorisées
		STHR	Toutes autorisées
		STI2D	Toutes autorisées
		STL	Toutes autorisées
		STMG	Toutes autorisées
DAEU obtenu	Toutes années	DAEU	Toutes autorisées
DAEU en préparation	Toutes années	DAEU	Toutes autorisées

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

De niveau L1, la formation « Arts, Paysage, Architecture » (APA), est une année commune pluridisciplinaire conçue conjointement par l'Ecole nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy (ENSAPC), l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles (ÉNSA Versailles).

Ouverte depuis la rentrée 2020, elle est localisée principalement à l'ENSP, sur le site du Potager du Roi, à Versailles. C'est une formation unique en France qui propose un programme d'enseignement pluridisciplinaire permettant aux étudiants de se former aux fondamentaux des trois disciplines arts, paysage et architecture et de mûrir leur projet d'orientation. À l'issue de cette formation, les étudiants doivent en effet faire le choix de poursuivre soit en 2ème année du cycle préparatoire aux études menant au Diplôme d'Etat de Paysagiste, soit en L2 du diplôme national d'architecture à l'ÉNSA Versailles, soit en L2 du diplôme national d'arts à l'ENSAPC, soit encore dans une autre filière.

- Poursuite d'études en arts, consultez : <https://ensapc.fr/>
- Poursuite d'études en architecture, consultez : <http://www.versailles.archi.fr/>
- Poursuite d'études en paysage, consultez : <http://www.ecole-paysage.fr>

Les journées portes ouvertes :

- ÉNSA Versailles : le 4 février 2023
- ENSP : le samedi 28 janvier 2023 sur ses deux sites, à Versailles et à Marseille, de 10h à 17h, ainsi qu'en ligne sur le site Internet dédié <https://jpo.ecole-paysage.fr/>
- ENSAPC : sous forme de visites guidées les 24, 25 et 31 janvier 2023, 1er, 7, 8, 14 et 15 février 2023, 7, 8, 14 et 15 mars 2023 soit de 14h à 15h ou de 15h à 16h ou bien de 16h à 17h ou encore de 17h à 18h

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Commission d'examen des vœux :

Trois jurys pluridisciplinaires sont constitués pour l'examen des candidatures. La composition de chaque jury est la suivante : un enseignant de l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage (ENSP), un enseignant de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles (ENSA-V) et un enseignant de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris Cergy (ENSA-PC). Au total, 12 enseignants ont été mobilisés pour l'examen des dossiers et les entretiens individuels pour la session 2023.

L'examen des dossiers dématérialisés par les jurys s'est déroulé sur la période du 15 au 25 avril 2023.

Conformément aux informations données sur Parcoursup, les candidats ont été classés sur la base de l'examen des éléments suivants :

- le dossier Parcoursup présentant le parcours, les bulletins, le projet de formation, la fiche avenir, les centres d'intérêt du candidat.
- la présentation orale d'une production personnelle, suivie d'un entretien avec un jury pluridisciplinaire de 3 enseignants.

La commission d'examen des vœux s'est réunie le 12 mai 2023 pour établir le classement final des candidats.

Description des épreuves ou des entretiens :

Les candidats retenus à l'issue de la première phase sont convoqués pour un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes.

L'objectif de l'entretien est d'évaluer l'intérêt et les aptitudes des candidats pour la formation et pour les trois domaines qui y sont enseignés : les arts, le paysage et l'architecture. Cet entretien est aussi l'occasion d'évaluer les capacités d'expression orale, l'engagement personnel et la culture générale des candidats.

Déroulement de l'entretien : Au cours de cet entretien, les candidats doivent présenter une production personnelle qu'ils ont préparée au préalable. Ils doivent également préparer un diaporama de 4 diapositives au maximum au format pdf. Ce diaporama doit permettre aux membres du jury de bien voir et d'appréhender la production via des photos, des textes, des illustrations bien lisibles à l'écran et de très bonne qualité.

Pendant les 5 premières minutes de l'entretien, il est demandé aux candidats de se présenter et de décrire rapidement leur parcours de formation, puis de présenter leur production personnelle, l'intention visée à travers cette production et la démarche adoptée.

Les 10 minutes suivantes sont consacrées à une discussion avec le jury qui permet notamment aux candidats d'exposer leurs motivations et leur projet de formation.

La production personnelle présentée lors de l'entretien est laissée au libre choix des candidats : ce peut être un texte, une production graphique, un carnet de voyage, une production photographique, une production plastique, une vidéo, etc. Si la production est une vidéo, la durée de cette vidéo ne doit pas dépasser 3 minutes.

Pour la session 2023, cette production personnelle devait être conçue en relation avec l'un des thèmes suivants : "Le silence est

d'or" ou bien "West Side Story" ou bien "Making-of".

Consignes particulières : L'évaluation porte notamment sur la qualité du dossier et sur celle de la présentation orale des candidats, leur compréhension du thème proposé, leur réactivité aux questions du jury, leurs connaissances, leur intérêt pour les trois disciplines (arts, paysage, architecture) et leurs motivations personnelles. Les candidats ne doivent pas transmettre leur production ni leur diaporama avant l'entretien. Ceux-ci sont découverts par le jury au moment de l'entretien.

Les critères généraux d'examen des vœux retenus par la commission et les éléments pris en compte sont présentés ci-dessous :

- Résultats académiques (40%)
 - Dossier scolaire : bulletins de première et de terminale - Très important
- Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (20%)
 - Réalisation d'une production personnelle - Très important
 - Présentation orale d'une production personnelle - Très important
 - Echange avec un jury - Très important
- Savoir-être (10%)
 - Ouverture sur le monde et curiosité intellectuelle - Important
 - Esprit d'équipe - Très important
- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (15%)
 - Pertinence du profil et du projet de formation - Important
 - Intérêt et motivation pour les domaines liés au paysage, à l'architecture et aux arts - Très important
- Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires (15%)
 - Intérêts extra-scolaires, curiosité et réalisations dans les domaines liés à l'architecture, aux arts et au paysage - Important

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Données de la session 2023

- Nombre de candidatures confirmées : 400 *dont 62 boursiers des lycées*
- Nombre Candidats en terminale : 299
- Candidats en réorientation : 82
- Candidats non scolarisés : 14
- Scolarité étrangère : 5
- Autres profils : 0

Nombre de dossiers examinés et classés

En 2023, 400 candidats ont confirmé leur candidature. 349 candidatures avaient été confirmées en 2022.

Les dossiers Parcoursup des 400 candidats ayant confirmé leur candidature ont été examinés.

Suite à cette phase d'admissibilité, 117 candidats ont été convoqués à un entretien individuel.

- Sur ces 117 candidats, 115 ont réservé un créneau de rendez-vous.
 - Sur ces 115 candidats, 5 ne se sont pas présentés à l'entretien individuel.
- Sur les 110 candidats qui se sont présentés à l'entretien individuel, 83 candidats ont été classés et 27 candidats n'ont pas été classés.
- Sur les 400 candidats inscrits à la formation APA, 317 candidats n'ont pas reçu de proposition d'admission.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Dossier scolaire : bulletins de première et de terminale	Notes et appréciations des enseignants dans toutes les matières.	Les moyennes générales de chaque discipline étudiée en première et en terminale. Une attention particulière est portée aux notes de français et de philosophie obtenues en classes de première et de terminale et au baccalauréat.	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Réalisation d'une production personnelle	Créativité/originalité de la production et de la démarche. Qualité de la production, y compris graphique	Avoir une intention et savoir la traduire à travers une production personnelle. Lisibilité de l'intention à travers la production personnelle, caractère sensible de la production.	Très important
	Présentation orale d'une production personnelle	Capacités à l'oral	Capacité à faire une présentation claire, originale et argumentée, dans un temps limité, capacité à partager son enthousiasme. Réflexion personnelle, structuration et organisation de sa pensée, argumentation.	Très important
	Echange avec un jury	Réactivité, disposition à l'échange, capacité à comprendre les questions du jury, capacité à défendre une	Réflexion personnelle, structuration et organisation de sa pensée, argumentation	Très important

		position personnelle.	à l'oral, capacité à dialoguer.	
Savoir-être	Ouverture sur le monde et curiosité intellectuelle	Connaissance et intérêt pour les domaines des arts, du paysage, de l'architecture.	Singularité du parcours ou de la position personnelle. Appréciations des enseignants dans la rubrique "activités et centres d'intérêts" et lors de l'entretien avec le jury.	Important
	Esprit d'équipe	Capacités à travailler en équipe	Capacités à collaborer avec les autres, à partager les informations, à privilégier une dynamique collective.	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Pertinence du profil et du projet de formation	Capacité à s'investir et à s'impliquer dans la formation et dans les apprentissages.	Engagement personnel. Appréciation des enseignants sur le projet du candidat (compétences acquises, pertinence et originalité du projet) dans les domaines liés aux arts, paysage, environnement, sciences de la vie et de la terre et architecture.	Important
	Intérêt et motivation pour les domaines liés au paysage, à l'architecture et aux arts	Capacité à comprendre les interactions entre ces trois domaines : Arts - Paysage - Architecture.	Entretien avec le jury, prise en compte du parcours scolaire, du projet de formation. Connaissance des parcours de formation liés aux trois domaines.	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Intérêts extra-scolaires, curiosité et réalisations dans les domaines liés à l'architecture, aux arts et au paysage	Implication et/ou réalisations d'activités en relation avec les domaines des arts, du paysage, de l'architecture.	Prise en compte des centres d'intérêt du candidat, de son parcours et de ses expériences vécues en relation avec ces 3 domaines	Important

			et au-delà. Culture générale.	
--	--	--	-------------------------------	--

Signature :

Alexandra BONNET,
Directeur de l'établissement Ecole nationale
supérieure de paysage Versailles